

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par
M. Huppé, M. Herth et M. Lamirault

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.